



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Madame Bernadette BONZOM
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

DCM N°2025-37 - Finances – Demande de subvention d'investissement à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'Abord » pour l'opération Requalification d'une parcelle municipale en parc intergénérationnel et paysager - Quartier de Varage

Rapporteur : **Julien DETREZ**

Il est rappelé que la municipalité dans le cadre de sa politique de cohésion souhaite offrir aux habitants de la zone littorale un équipement leur permettant de se divertir, se dépenser et partager des moments de convivialité dans un espace préservé dédié à la nature et à l'environnement.

Ce projet s'établit autour d'une réflexion d'ensemble qui vise à :

- Prendre appui sur les potentiels et équipements existants sur site pour les revaloriser (salle polyvalente, terrain de pétanque, pinède, plateforme de terrain sportif, accès véhicules pour stationnement, proximité avec le sentier du littoral de l'étang de Berre) ;
- Créer un lieu fédérateur pour les habitants du quartier Varage : favoriser des lieux de vie et de rencontre de proximité (espace de détente ombragés, équipement pour valoriser la pratique de loisirs sportifs intergénérationnel, la balade, les espaces de jeux et de découvertes pour les enfants, des espaces de contemplation du paysage) ;
- Revaloriser la dimension paysagère et environnementale du site et son inscription dans le grand paysage : le site est longé (à l'ouest) par une roubine, il présente une pinède de pins matures en partie haute (à l'ouest) et qui se situe dans la frange littorale de l'étang de Berre (au nord). Dans un temps ultérieur, la commune prévoit de renforcer le lien et les cheminements entre le site et le sentier du littoral qui permet de découvrir les berges de l'étang de Berre et sa frange littorale plus en retrait ;
- Revaloriser la dimension culturelle du site et du territoire : mise en valeur des 3 bunkers présents en partie haute sous la pinède, qui sont des éléments du patrimoine historique de la commune ;

Le périmètre de l'opération, englobe une surface de **5 397m²**. Le programme comprend les éléments suivants :

- Requalification et création de nouveaux terrains de pétanque
- Création d'un terrain sportif plus petit et plus qualitatif que celui existant
- Création d'une aire de jeux pour les enfants en bas âge
- Installation d'agrès sportifs pour ados et adultes



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

- Création d'un petit parcours de pump track (vélos)
- Réorganisation et requalification de l'espace de stationnement et de l'interface entre le site et la départementale D52 Avenue de Massane
- Amélioration des cheminements piétons et création d'un parcours de balade dans le site
- Plantation d'arbres pour ombrager la partie basse du site fortement exposée aux chaleurs estivales
- Valorisation de l'espace pinède avec conservation des pins existants, reprise des traitements de sols et talus, mise en valeur des 3 bunkers
- Implantation de mobilier de détente de confort et de propreté (assises, corbeilles etc)
- Pas d'éclairage public pour éviter les nuisances nocturnes

Tout au long du processus d'élaboration de cette opération la commune a échangé avec l'ensemble des financeurs publics pouvant soutenir des projets de ce type en ayant pour objectifs la lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, après avoir obtenu le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il convient de solliciter l'aide de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos territoires d'Abord » afin de finaliser le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ORGANISMES	MONTANT
Financement externe	
Région Paca - « Nos Commune d'Abord »	200 000 euros
Département des Bouches du Rhône « CDTE - Tranche 2024 »	186 000 euros
Autofinancement	
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts	150 000 euros
TOTAL	536 000 euros



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Requalification d'une parcelle municipale en parc intergénérationnel et paysager - Quartier de Varage (Etudes et travaux) »

Considérant que dans le cadre de la campagne de programmation des dotations de la Région Sud Paca au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord », la commune a la possibilité d'obtenir une aide de la Région pour ce projet,

Considérant que le taux maximum d'aide pour ce type de projet est de 200 000 €,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel (études et travaux) qui prévoit :

- Région Sud Paca : 200 000 € HT
- Conseil départemental des Bouches du Rhône - CDTE : 186 000 € HT
- Commune de Saint Mitre les Remparts : 150 000 € HT

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 200 000 € HT

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercice 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250623-DEL2025-37-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025